

Soutien en cas d'absence des agents communaux et renfort d'urgence aux agents chargés de l'urbanisme pour la gestion administrative des autorisations d'urbanisme (hors période congés annuels d'été)	250,00 € la demi-journée/agent (déplacement compris)
Expertise sur le montage des dossiers d'urbanisme et sur l'étude de faisabilité des projets lors de plage horaire en mairie ouverte au public, sur rendez-vous, par demi-journées.	250,00 € la demi-journée/agent (déplacement compris)
Réunions d'information sur le droit de l'urbanisme par groupe de 5 à 10 personnes	80,00 € la demi-journée/participant

La convention communale en vigueur doit faire l'objet d'un avenant n°1 pour permettre à la commune de bénéficier des nouvelles prestations définies par l'avenant n°5 à la convention constitutive du service ADS Unifié.

Mr le Maire présente au Conseil Municipal les nouvelles prestations définies par

L'avenant n°5 à la convention constitutive du service ADS Unifié ainsi que les modalités financières correspondantes et propose au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°1 à la convention communale afin de bénéficier de ces prestations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE DECIDE DE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention communale avec la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée, afin de pouvoir bénéficier des nouvelles prestations en lien avec l'autorisation du droit des sols définies dans l'avenant n°5 à la convention constitutive du service ADS Unifié.

POINT 2 : CHOIX ET MISE EN PLACE DU BLASON DE MISERIEUX

Mr le Maire propose de mettre en place un blason représentant les origines de la commune de MISERIEUX. Pour cela, il présente 3 modèles avec les caractéristiques suivantes :

- ✓ **Le coquelicot** représente le symbole de la liberté d'adaptabilité et d'endurance
- ✓ **Le blé** est le symbole de l'abondance de rattachement à la terre, de paix, de richesse et de fertilité.
- ✓ **Le jaune et le bleu** sont les couleurs de la Dombes.

Nous sommes comme le coquelicot qui s'adapte, malgré les obstacles et comme le blé, nous tenons à notre village.

Ce blason sera breveté auprès de la Préfecture de l'Ain et envoyé pour information à l'association des blasons de France afin qu'il puisse être répertorié dans leur annuaire.

Il demande à son conseil municipal de se prononcer sur le choix et d'effectuer les démarches nécessaires pour breveter le blason de la commune.

Ainsi, ce blason sera intégré dans les documents administratifs, et il sera affiché en façade de mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 13 voix pour et 1 abstention DECIDE :

- **DE CHOISIR** le modèle (ci-joint annexé) avec le coquelicot en haut, à gauche et l'épi de blé penché en bas à droite
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour breveter le blason et à signer tout document référant à cette opération.